

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé au conseil d'administration du 15 juin 2018 ;

Vu la décision n° 18-122 en date du 20 septembre 2018 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon,

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 12 novembre 2018, sont élus au conseil d'administration en qualité de représentants des élèves et des étudiants sur la liste SYNERGIE :

- **Rémy CERDA,**
 - **Léna PAMBOUTZOGLOU**, sa suppléante ;
- **Aurore FLAMION ;**
 - **Adèle DAUMAS**, sa suppléante,

Taux de participation : 11 ,92 %.

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 9 décembre 2018.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON